



## **Commune de La Sagne**

### **Arrêté relatif à l'abrogation du plan spécial "Château des Amours"**

Le Conseil général de la commune de La Sagne,

Vu la loi sur l'aménagement du territoire, du 2 octobre 1991;

Vu le préavis du Département du développement territorial et de l'environnement, du 8 avril 2024

Sur proposition du Conseil communal,

#### **a r r ê t e :**

##### **Article premier**

<sup>1</sup>Le plan spécial "Château des Amours" et son règlement, sanctionné par le Conseil d'état le 13 décembre 1995, est abrogé.

##### **Art. 2**

<sup>1</sup>Le présent arrêté est soumis au référendum facultatif.

<sup>2</sup>Il entrera en vigueur, après sa mise à l'enquête publique, à la date de publication de sa sanction par le Conseil d'Etat dans la Feuille officielle cantonale.

La Sagne, le 15 avril 2024

##### **Au nom du Conseil général**

La Présidente

Nicole Dauwalder

La Secrétaire

Laure Charpentier